

Le conseil municipal de Lons, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 25 septembre 2023 à 18 heures 00, à l'Hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de son Maire, Nicolas PATRIARCHE.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Étaient Présents : MM THIEUX MORA Florence, MOUSIS Didier, HORROD Vanessa, VILLEDIEU Arnaud, DALEAS Annie, GERMAIN Eric, DO COUTO Carlos, PANSIER-SOUCAZE Hélène, SARTHOU Gérard, BIASON Catherine, ZINT Murielle, BLEAU-VERDIER Nathalie, CHAGOT Raymond, MÉSSÉGUÉ Martine, GUIET Hervé, LEPREUX Stéphane, RODRIGUEZ Karine, CATALOGNE Cyril, POIREL Isabelle, TRILLAUD Marie, BELLOCQ Rémi, MIEYAA Xavier, MAZILIÉ Eve (arrivée à 18h10), BOURDET Eric, FOUQUET Franck, MOLINA Audrey

Absent(s) ayant donné procuration :

- Madame SIMON Lydie a donné procuration à Madame DALEAS Annie
- Monsieur ARBERET Jean-Marc a donné procuration Monsieur CHAGOT Raymond
- Madame GARCIA Patricia a donné procuration à Monsieur FOUQUET Franck
- Madame BENETEAU Valérie a donné procuration à Monsieur BOURDET Eric
- Monsieur BONNET Pascal a donné procuration à Madame MOLINA Audrey

Absent(s) excusé(s) :

- Monsieur BLANC Stéphane

Secrétaire(s) de séance : Florence THIEUX MORA

Ordre du jour de la séance :

Approbation du procès-verbal de la précédente séance

Communication du rapport annuel d'activité 2022 de Territoire d'énergie

Communication des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- 1- Attribution des marchés d'assurance de la commune
- 2- Augmentation de capital de la SEPA
- 3- Actualisation du règlement des cimetières de Lons
- 4- Mise à disposition permanente et gratuite de locaux au CCAS de Lons
- 5- Mise à disposition ponctuelle et gratuite de locaux communaux à l'ARIMOC
- 6- Mise à disposition ponctuelle et gratuite de locaux communaux à l'association France Alzheimer
- 7- Mise à disposition ponctuelle et gratuite de locaux communaux à l'association Asalée
- 8- Mise à disposition ponctuelle et gratuite de locaux communaux au centre hospitalier des Pyrénées
- 9- Mise à disposition ponctuelle et gratuite de locaux communaux au comité départemental Handi-sport 64
- 10- Mise à disposition ponctuelle et gratuite de locaux communaux à l'Établissement Français du Sang
- 11- Mise à disposition ponctuelle et gratuite de locaux communaux à la Fédération compagnonique
- 12- Mise à disposition ponctuelle et gratuite de locaux communaux au pôle Hand-ball de Nouvelle Aquitaine
- 13- Mise à disposition ponctuelle et gratuite de locaux communaux à Pôle emploi
- 14- Mise à disposition ponctuelle et gratuite de locaux communaux au Secours populaire
- 15- Convention de partenariat de l'Espace James CHAMBAUD avec l'Université et l'association Tonnerre de Jazz
- 16- Convention de partenariat de l'Espace James CHAMBAUD avec France Bleu Béarn Bigorre
- 17- Formalité liée à une vente de parcelles à Domofrance
- 18- Subvention exceptionnelle aux victimes marocaines du séisme du 08 septembre 2023
- 19- Création et suppression d'emplois à l'école municipale de musique

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Communication du rapport annuel d'activité 2022 de Territoire d'énergie

Monsieur BOURDET en profite pour connaître l'état d'avancement du projet d'extinction partielle de l'éclairage public sur la commune. Ensuite, il souhaite avoir des informations sur l'utilisation des 2 bornes de recharge pour véhicules électriques implantées par Territoire d'énergie sur la commune.

Concernant l'éclairage public, monsieur le Maire précise que le calendrier prévisionnel devrait être respecté avec une extinction de l'éclairage public durant cet automne. En ce qui concerne les bornes de recharge, monsieur le Maire indique ne pas disposer d'éléments précis mais il constate qu'elles sont souvent occupées.

Monsieur MOUSIS ajoute qu'une nouvelle réglementation rend obligatoire à partir de 2025 l'équipement en bornes de recharge électrique des parkings de plus de 20 places des collectivités territoriales et entreprises. Il précise que Territoire d'Énergie proposera certainement un groupement d'achat aux communes adhérentes.

Communication des décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur BOURDET souhaite obtenir des précisions sur le récent rejet d'un pourvoi auprès du conseil d'État contre la commune.

Monsieur le Maire rappelle que cette décision favorable à la commune clôturera définitivement un contentieux intenté par une ancienne enseignante de l'école de musique.

1- Attribution des marchés de service en quatre lots relatifs aux prestations d'assurance pour les besoins du groupement de commandes Ville et Centre Communal d'Action Sociale

Monsieur BOURDET note que le rapport d'analyse des offres identifie à plusieurs reprises les risques climatiques et naturels et qu'il y a donc des inquiétudes pour l'avenir. Il demande si ces questions ont été relayées auprès de l'Association des maires et du Gouvernement au regard de la répétition de ce type de sinistres.

Monsieur le Maire indique que toutes les associations d'élus sont bien entendu sensibilisées à cette nouvelle problématique ainsi qu'aux difficultés accrues des collectivités à s'assurer. Il explique que certains de ces sinistres deviennent de plus en plus fréquents d'où un risque que les assurances à terme ne veuillent plus couvrir certains risques (grêles, orages, chutes d'arbres, ... etc).

Monsieur BOURDET indique que le rapport d'analyse des offres évoque une prévision de « sinistralité climatique » en augmentation de 93% d'ici 2050 en France.

Adopté à l'unanimité

2- Augmentation du capital et approbation de la modification des statuts de la Société d'Équipement des Pays de l'Adour (SEPA)

Monsieur le Maire précise que cette augmentation du capital n'a aucune incidence financière pour notre commune.

Monsieur BOURDET dit regretter que la commune de Pau ne soit pas actionnaire de la SEPA.

Monsieur le Maire estime que cela n'est pas pour autant dommageable au fonctionnement de la SEPA. Il invite Monsieur BOURDET à saisir monsieur le Maire de Pau pour avoir plus d'informations.

Adopté à l'unanimité

3- évolution du règlement des cimetières de Lons

Monsieur BOURDET souhaite avoir des précisions sur les nouveautés contenues dans ce règlement. Il revient sur l'entretien des cimetières par la commune.

Concernant les évolutions réglementaires, il lui est précisé qu'elles portent sur le droit à inhumation, le droit au renouvellement ainsi qu'à l'inhumation des personnes sans ressources.

Concernant l'entretien des cimetières, monsieur le Maire indique que les aléas climatiques mais aussi les aléas de service (absence d'agents) peuvent parfois compliquer l'entretien des espaces publics, dont les cimetières. Il considère pour autant que les cimetières lonsois ne sont globalement pas négligés et font l'objet d'une attention particulière lors de périodes aussi fréquentées que la semaine de Toussaint.

Adopté à l'unanimité

4- Mise à disposition à titre gratuit de locaux communaux au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Lons pour ses activités

Adopté à l'unanimité

5- Mise à disposition ponctuelle à titre gratuit à l'Association Régionale Des Infirmes Moteurs d'Origine Cérébrale du Béarn (A.R.I.M.O.C) du foyer multi-sports du complexe sportif

Adopté à l'unanimité

6- Mise à disposition ponctuelle à titre gratuit de la salle Gérard Forgues à l'association France Alzheimer

Adopté à l'unanimité

7- Mise à disposition ponctuelle à titre gratuit de deux salles du centre social du Perlic à l'association ASALÉE

Adopté à l'unanimité

8- Mise à disposition ponctuelle à titre gratuit au centre hospitalier des Pyrénées d'une salle du centre Maurice BAUDRIT

Adopté à l'unanimité

9- Mise à disposition ponctuelle à titre gratuit au Comité Départemental Handi-sport 64, de la salle Gérard FORGUES et des terrains extérieurs au complexe Georges MARTIN

Adopté à l'unanimité

10- Mise à disposition ponctuelle à titre gratuit à l'établissement français du Sang Nouvelle-Aquitaine, de la salle Gérard FORGUES

Adopté à l'unanimité

11- Mise à disposition ponctuelle à titre gratuit à la Fédération Compagnonnique du pourtour du terrain d'honneur de football, de deux vestiaires et du foyer multi-sports du complexe sportif du Moulin

Adopté à l'unanimité

12- Mise à disposition ponctuelle à titre gratuit au pôle Hand-Ball Nouvelle-Aquitaine de la salle omnisports du complexe sportif du Moulin

Adopté à l'unanimité

13- Mise à disposition ponctuelle à titre gratuit de la salle Gérard Forgues à Pôle Emploi

Adopté à l'unanimité

14- Mise à disposition à titre gratuit à l'association Secours Populaire du Béarn d'une salle du centre social Maurice Baudrit

Adopté à l'unanimité

15- Conventions de partenariat avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et l'association Tonnerre de Jazz dans le cadre de l'organisation de concerts à l'Espace James Chambaud

Adopté à l'unanimité

16- Convention de partenariat avec France Bleu Béarn Bigorre dans le cadre de la promotion de la saison culturelle 2023-2024 de l'Espace James Chambaud

Adopté à l'unanimité

17- Précision sur une vente de parcelles avec Domofrance

Adopté à l'unanimité

18- Don exceptionnel d'un montant de 5000€ aux populations sinistrées des régions marocaines touchées par le séisme du 08 septembre 2023

Adopté à l'unanimité

19- création d'emploi et trois transformations d'emplois à l'école municipale de musique

Adopté à l'unanimité

Question écrite - orale du Groupe Alternative Lonsoise

"Monsieur le Maire, nous nous adressons ici au Maire de Lons, au vice-Président de la communauté d'agglomération en charge des mobilités, au Président du Syndicat Mixte Pau – Béarn Mobilités. Depuis le début de l'année scolaire des incidents ou difficultés se sont multipliés sur différentes lignes qui traversent notre commune pour emmener des adultes ou enfants vers Pau, en particulier au niveau des transports scolaires. Nous avons été sollicités en tant qu'élus de la commune et membres du conseil municipal par une dizaine de personnes. On peut par exemple noter certains faits :

- Sur la ligne 8 ont été identifiés depuis la rentrée scolaire, en particulier en direction du collège du Bois d'Amour et des autres établissements scolaires palois (Immaculée Conception, Beau-Frêne, Lycées Barthou et Saint-Cricq) :
- des élèves ne peuvent pas être pris en charge par le bus et laissés sur le bord de la route. Ce fait s'est produit à 3 reprises depuis la rentrée scolaire. On observe que le bus est déjà bondé depuis l'arrêt « Prix d'Amérique ».
- retards récurrents sur cette ligne.
- bus surchargés posant des problèmes de sécurité autant pour les usagers des transports que pour les chauffeurs de bus.

La suppression de la ligne de bus Scolaris depuis la rentrée scolaire qui emmenait les élèves du bourg vers le collège du bois d'amour. Après avoir reçu deux mails contradictoires de la part d'Idelis nous indiquant « qu'un circuit SCOLARIS (103) fera un décrochage de son circuit pour desservir l'arrêt VIGNES à 7h38 » puis un autre disant que « Les enfants doivent être pris en charge par la ligne urbaine 8 ». L'arrêt VIGNES est situé à environ 1,5 km des premiers arrêts surchargés. Cette solution n'apportera rien de positif. Depuis le 21 septembre, 3 arrêts viennent d'être supprimés au Pesque-Tonkin sur la ligne 104 Bis (Scolaris) sans aucune explication alors que les horaires de la ligne de bus T4 ne correspondent pas. En direction du lycée Saint John Perse et venant du Perlic, les élèves sont obligés de se lever très tôt et de prendre 2 bus avec une attente de 20 min pour un trajet global de 40 min afin de commencer les cours à 8h. N'oublions pas que ce lycée est situé relativement près de notre commune ce qui rend ces temps de trajets encore plus incompréhensibles. D'autres difficultés ont aussi été identifiées aux horaires de pointe, le matin pour les autres établissements scolaires en direction de Pau ou lors du retour en fin d'après-midi. Pour les transports scolaires lonsois, un travail spécifique est à réaliser pour les enfants, depuis le quartier Saint-Julien vers les écoles de Lartigue et du Perlic. Notons aussi l'absence d'abris bus. Nous demandons donc des mesures concrètes sur les différents points cités au-dessus. Nous demandons aussi que soit mise en œuvre une instance de dialogue avec les usagers des transports. Soulignons aussi le fait que des parents ont même abandonné l'idée que leurs enfants prennent les transports en commun et les emmènent en voiture. Notons aussi le fait que des enfants ne souhaitent plus prendre les transports en commun étant donné l'inconfort du trajet.

Pour terminer, à l'heure de la transition écologique, de fortes incitations à prendre les transports en commun et alors qu'IDELIS communique largement sur le mois sans voiture, nous souhaitons vraiment que des solutions pérennes soient trouvées. »

Monsieur le Maire répond : "En tant que président du syndicat des transports sur notre agglomération, je peux vous assurer que la rentrée scolaire est une période toujours complexe pour des services comme celui des transports publics. C'est une période de mise en route avec chaque année, de nécessaires ajustements d'offre réalisés dans le courant du mois de septembre, à la lumière des premières fréquentations enregistrées sur des semaines scolaires pleines sur les différents circuits. Vous appuyez sur quelques difficultés qui sont intervenues cette première quinzaine de septembre, moi je saluerai plutôt l'immense majorité des trajets qui se déroulent correctement ainsi que les nombreuses lignes qui maillent notre commune et qui offrent aux lonsois une riche palette d'offre .

Vous évoquez la desserte du collège du Bois d'amour pour les élèves du Bourg. Hormis les 3 premiers jours de rentrée, aucun élève n'est resté aux arrêts de la ligne régulière n°8. Et depuis ce matin, le car Scolaris 103 repasse par la rue Nouste Henric et le chemin des Vignes pour prendre les collégiens et soulager la charge de la ligne n°8. Quant à la desserte du collège depuis les quartiers du Tonkin et du Pesqué, Idelis a constaté à la rentrée des surnombres dans les véhicules scolaires, occasionnant parfois le transport d'enfants debout dans les autocars. Pour pallier ces surnombres et assurer la sécurité des élèves, 3 arrêts du Scolaris 104bis ont été transférés vers la ligne T4. Je tiens à préciser que les horaires de la ligne T4 sont parfaitement adaptés aux horaires d'entrée et de sortie principale du collège Bois d'Amour. Ils conviennent également pour les entrées et sorties annexes (milieu de matinée et milieu d'après-midi). Vous évoquez enfin la desserte du lycée St John Perse depuis le quartier du Perlic. Alors oui il n'y a pas de ligne directe mais en prenant la T2 à l'arrêt Pinsons à 7h15 puis en empruntant la ligne 13 sur le cours Léon Bérard à 7h33, le lycéen sera devant son établissement à 7h38, soit un temps de trajet total de 23 minutes, soit bien moins que vos 40 minutes. Monsieur Bourdet, vous le voyez, les points que vous soulevez ne sont pas scandaleux, ils sont simplement des ajustements à la marge pour un réseau aussi immense que celui d'Idelis. Je le redis, Lons dispose d'une offre en la matière très riche avec 3 lignes Temporis, les lignes régulières n°8, 12, 13, la ligne Emmaüs le mercredi. Les lonsois ne s'y trompent pas puisque 1 344 lonsois sont abonnés, 891 utilisent les lignes scolaris et en sont dans leur très grande majorité tout à fait satisfaits".

Réaffirmant que ces dysfonctionnements relèvent plus d'incontournables ajustements de rentrée, monsieur le Maire ajoute qu'ils représentent à peine 1 % des usagers ; il informe aussi les élus que le coût moyen annuel par enfant du réseau scolaris est de 900 € alors que l'abonnement est de 55€.

Monsieur FOUQUET évoque de récents retards dans les transports scolaires entre le quartier St Julien et les écoles Lartigue et Perlic.

Il lui est répondu que quelques retards ont été effectivement constatés le matin lors de la 1ère semaine d'école du fait du transporteur missionné par la commune mais que le service fonctionne désormais tout à fait correctement.

L'ordre du jour étant clos, Monsieur Le Maire déclare à 18 heures 35, la séance levée.

**Le Maire,
Président de séance,**

Secrétaire de séance

Nicolas PATRIARCHE

Florence THIEUX MORA